

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-001**Date de convocation :**
28/03/2025**Date d'affichage :**
28/03/2025**Nombre de membres****En exercice : 14**
Présents : 09
Votants : 11**Vote****Pour : 10**
Contre : 0
Abstention : 0**OBJET :****APPROBATION COMPTE
FINANCIER UNIQUE
2024**

Le quatre avril deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'es réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, M. ROBIN Thomas, Mm GLANARD Florence, M LE SOURD Jean-Yves, M. HENRY Manuel, Mme REY Brigitte, M HADENGUE Michaël, M. AUDUREAU Stéphane

*Absent et représenté :**M. GLANARD Michel représenté par M Claude SAYAGH**Mme DOUBLIER Caroline représentée par Mme Brigitte REY**Absent :**M. LEPORE-BACHELET Yohann**Mme VERBRUGGHE Aurélie**M. DEBUYSERE Pascal***2025-001 : Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Tilly ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que M Jean-Claude ROBIN a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M Jean-Claude ROBIN, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'État des Contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

APPROUVE le compte financier unique 2024 de la ville de Tilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B2 du CFU)

Section Fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 94 248,22 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 Du CFU N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 270 169,88 €
C Résultat de clôture de la section de Fonctionnement = A + B	+ 364 418,10 €
Section Investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 303 355,41 €
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 Du CFU N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 7 555,91 €
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D + E, précédé de + ou -	- 295 799,50 €
G Solde des restes à réaliser d'investissement N	+ 104 796,71 €
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	- 191 002,79 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie conforme, Tilly, le 04 Avril 2025

Le secrétaire de séance
Claude SAYAGH



Le Maire
Jean-Claude ROBIN

